



PRÉFON-RETRAITE RAPPORT DE GESTION **2024**



	ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT	1
	L'ASSOCIATION PRÉFON	2
	GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME	4
	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	8
	COMMUNICATION ET PROSPECTIVE	12
	L'ÉPARGNE RETRAITE EN FRANCE	13

Au 31 décembre 2024, le régime Préfon-Retraite, devenu Plan d'Épargne Retraite en 2019, demeure le 1er PER par sa taille. Il représente à lui seul plus de 21 % des provisions mathématiques des PER en France. Ce régime, créé en 1968¹, reste la référence en matière d'épargne retraite individuelle. Il a servi de modèle en 2003 à la création des PERP, a inspiré la création de l'ERAFP et s'est transformé en PER au moment de la loi PACTE. Si l'association reste très attachée à promouvoir la rente, considérant que c'est la seule réponse adaptée aux besoins de revenus à la retraite, il est désormais possible de liquider son contrat sous forme de capital. La Préfon s'adapte à la nouvelle réglementation en permettant de nouvelles modalités de liquidation.

Vous découvrirez dans ce rapport les chiffres clés de notre régime auquel près de 500 000 agents publics (actifs ou non) ont fait confiance depuis sa création. Dès l'origine, l'objectif a été de mettre en place une retraite supplémentaire dont les maîtres mots sont **sécurité, rentabilité et finance responsable**. Pour cela l'association a souscrit un contrat d'assurance de groupe auprès de CNP Retraite². Il est réassuré par AXA et Allianz. Cette originalité lui permet de répondre à cette promesse de sécurité et de performance. Le code des assurances prévoit que la rente acquise et connue à chaque versement, ne peut pas baisser. Le même code précise que, du fait de son taux de couverture, la valeur du capital accumulé ne peut que progresser. Néanmoins, la réglementation actuelle inadaptée ne nous permet pas, depuis deux ans, de revaloriser les rentes comme nous le pourrions³. Nous sommes en discussion avec la Direction Générale du Trésor pour obtenir une modification de cette contrainte qui porte préjudice à nos affiliés et allocataires. En matière de finance responsable, l'association participe à de nombreuses initiatives de place. Ainsi, en 2024, aux côtés du CWC (Committee on Workers' Capital), elle a signé une déclaration publique et pris position pour le respect des libertés syndicales. Elle a également pris position pour le renforcement des efforts en matière de transition climatique par le « say on climate ». Le 1er rapport SFDR⁴, publié par CNP Retraite sur le canton Préfon-Retraite, confirme les progrès réalisés par les assureurs en matière de réduction des émissions de carbone du portefeuille et de hausse de la part des obligations durables. Rappelons que le régime Préfon-Retraite promeut les politiques en faveur de l'environnement et le respect des normes sociales au moyen d'analyses de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).



PHILIPPE SOUBIROUS

Président de l'association Préfon

Au cours de cette année, le dialogue avec le consortium des assureurs a continué à être nourri et exigeant au bénéfice de nos affiliés. CNP Retraite a fortement investi dans la gestion administrative, permettant à nos affiliés d'effectuer en toute autonomie de nombreux actes de gestion. En matière financière, les bonnes performances du consortium⁵ permettent d'offrir une progression de la valeur en capital de 3 %. Cela situe le PER Préfon parmi les meilleurs PER. Ainsi, la promesse de sécurité, de rentabilité et de promotion d'une finance durable est respectée.

L'année 2024 a également vu l'assemblée générale de l'association adopter, en novembre, un plan de développement ambitieux et réaliste. Ce plan, construit et porté par sa filiale de distribution, repose sur une croissance des affiliations nouvelles, soutenue par le développement des partenariats, en particulier celui avec La Banque Postale, ainsi que par l'implication des organisations syndicales fondatrices dans la promotion et le maintien de notre savoir-faire en matière de distribution à distance. Au moment où j'écris ces lignes, la progression du nombre de nouveaux affiliés montre que nous sommes sur la bonne voie. Ceci grâce à l'engagement fort des dirigeants et des équipes de La Banque Postale et de la CNP.

Dans ce rapport nous donnons la parole à chaque responsable de commission de suivi du régime témoignant de l'implication des administrateurs dans la gouvernance de l'association. C'est ainsi que la Préfon tout entière porte son engagement au service de ses affiliés.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

1 - L'association a été créée en 1964 et le régime qu'elle a imaginé a vu le jour au 1^{er} janvier 1968.

2 - CNP Retraite est le FRPS (Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire) créé par CNP Assurances pour porter les engagements de la compagnie en matière de retraite.

3 - Cf. plafond prévu à l'article R. 441-23 du code des assurances

4 - Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) impose aux acteurs de la finance la publication d'informations en matière de durabilité afin de renforcer les obligations de transparence. Le régime Préfon est classé Article 8

5 - 3,12% de rendement financier courant

L'association Préfon est souscriptrice d'un contrat d'assurance de groupe auprès de **CNP Retraite**, filiale de **CNP Assurances**, qui assure la gestion administrative, technique et financière (avec **Axa** et **Allianz**). Ce contrat est distribué par **Préfon Distribution**.

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

- **Offrir aux agents publics et personnes assimilées des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite, et de proposer, subsidiairement, des solutions de services et d'épargne ;**
- **Assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ;**
- **Veiller au respect des valeurs rappelées ci-dessus dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables.**

L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

En tant qu'association loi 1901, sur la base de ses statuts, Préfon compte diverses instances :

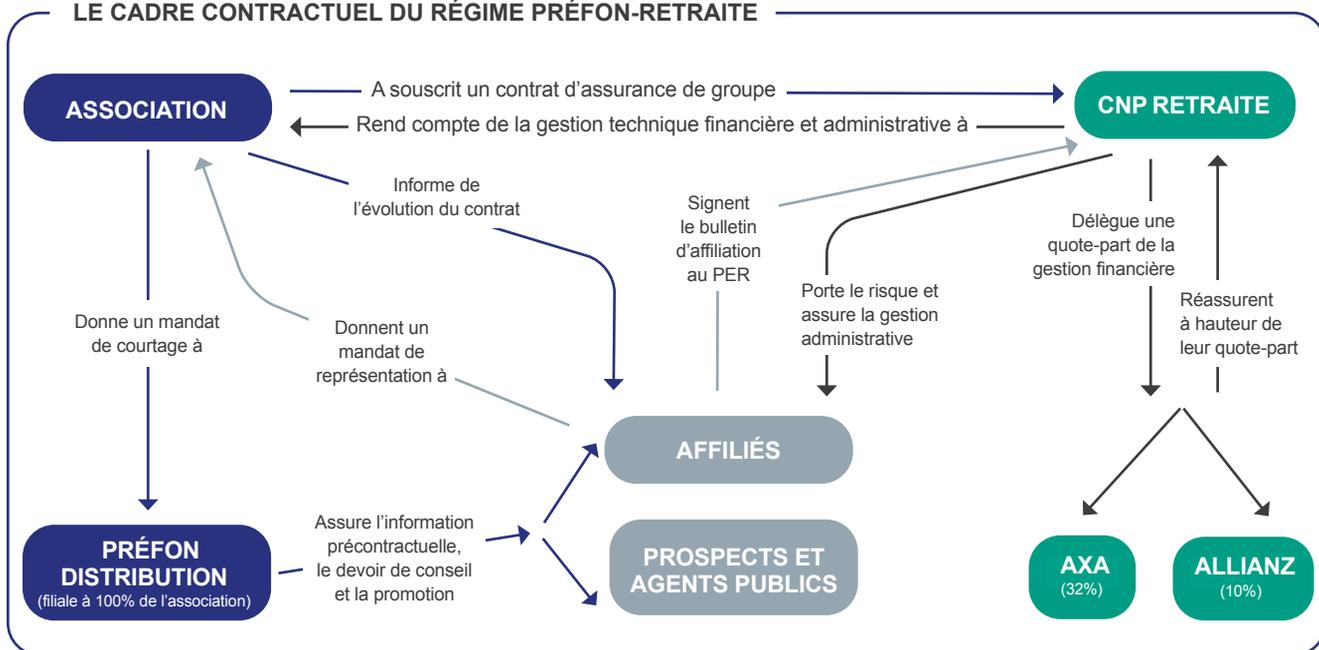
- **L'assemblée générale**, qui se compose de tous les membres adhérents de l'association.
- **Le conseil d'administration**, qui définit la stratégie. Il est composé de 40 membres au plus.
- **Le bureau** qui est chargé de l'ensemble de la gestion de l'association, en conformité avec les directives du conseil d'administration.
- **Le Président** est chargé d'exécuter les décisions du Conseil d'administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'association.
- **Le directeur général** implémente la stratégie du bureau. Il assure le fonctionnement régulier et le développement de l'association.

Deux comités, **Risques et Rémunération**, complètent le dispositif de gouvernance.

L'association comporte également **4 commissions** thématiques permanentes :

- **La commission financière.** Elle se fait donner rapport sur la gestion financière du régime Préfon-retraite par les assureurs
- **La commission ISR.** Elle a vocation à suivre les questions de performances sociales et environnementales des placements réalisés pour le compte de l'association.
- **La commission administrative et technique.** Elle vérifie la qualité et la fiabilité des éléments d'information fournis par CNP Retraite.
- **La commission Prospective.** Elle est destinataire de la veille et des études de thématiques d'intérêt pour l'association, sur lesquelles elle s'appuie pour concevoir de nouvelles initiatives.

LE CADRE CONTRACTUEL DU RÉGIME PRÉFON-RETRAITE



Interview de CHRISTIAN CARREGA

Directeur général de Préfon

Comment est organisé l'association Préfon pour répondre à ses missions, quel est votre rôle dans l'organisation ?

J'assure sur délégation du Conseil d'administration et du Bureau le fonctionnement de l'association. Préfon est une association sans but lucratif (loi 1901) qui emploie moins de 10 salariés principalement sur des fonctions supports (direction générale et chargé de mission, comptable, informatique). Le sujet principal est celui de faire fonctionner les instances de sa gouvernance et d'organiser la relation avec les équipes du consortium d'assureurs (CNP Retraite est l'apêriteur et est réassuré par AXA et Allianz). Chaque assureur a en charge la gestion financière à hauteur de sa quote-part dans la réassurance). L'association dont les administrateurs sont bénévoles perçoit pour son fonctionnement une rémunération calculée sur la base de 0.65% de la collecte mais prélevée sur l'encours. L'association fait appel à des compétences externes : actuaires indépendants et un commissaire aux comptes

afin de surveiller la qualité de la gestion administrative, technique et financière de CNP Retraite. C'est l'essentiel de mes activités avec mes collaborateurs.

Comment est assuré la promotion de ce PER ?

L'association Préfon a une filiale de courtage : Préfon Distribution dont l'objet est d'assurer la promotion du régime Préfon-Retraite. Il existe un mandat de courtage entre l'association et sa filiale. C'est elle qui assure la relation commerciale avec les prospects (les particuliers qui souhaitent obtenir des renseignements sur le PER) et les clients (les affiliés au régime). Elle met en œuvre les outils de promotion et de relation clients. Elle perçoit au terme de la convention d'assurance entre l'association Préfon et CNP retraite) une commission qui correspond à 2.05% des encaissements du PER. Elle noue des partenariats de distribution, par exemple celui avec La Banque Postale. Préfon distribution emploie moins de 20 salariés.

GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME

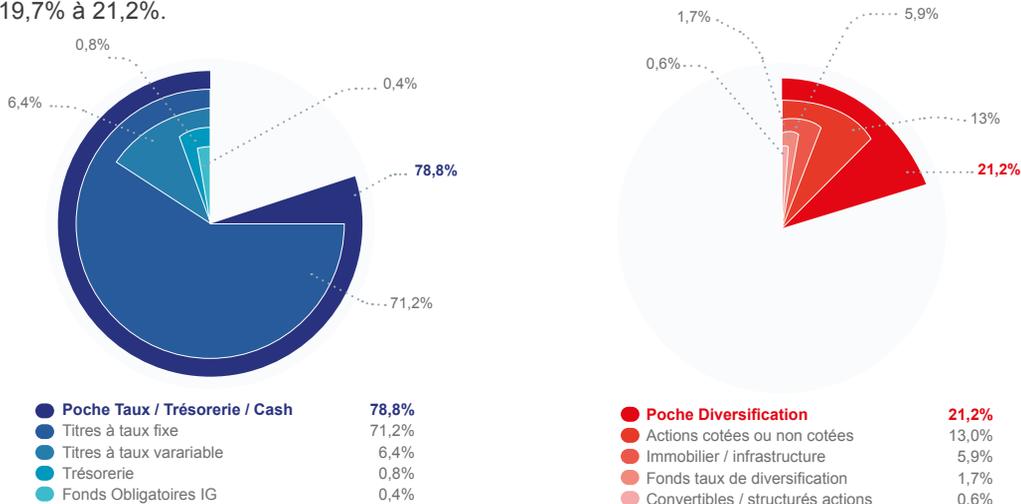
CONJONCTURE 2024

Au cours de l'année 2024, la croissance mondiale s'est montrée modérée autour de +3,3% et très hétérogène, avec une vitalité exceptionnelle des États-Unis (autour de 3%) et une atonie des économies européennes (autour de 0,5%). L'inflation a poursuivi sa trajectoire de normalisation à 2,4% en zone euro et 2,9% aux États-Unis. De fait les banques centrales ont pu mettre en place leur cycle de détente monétaire (-100 points de base en cumulé pour la BCE et la Fed en 2024). En 2024, les marchés actions ont performé aux États-Unis (+23% pour le S&P 500). A l'inverse en France le CAC40, dividende réinvestis, n'a progressé que de 0,9%. Sur les marchés obligataires, l'OAT 10 ans s'est établi à 3,20% au 31 décembre 2024, contre 2,56% un an plus tôt.

Allocation d'actifs en valeur nette comptable

Source : CNP Retraite

Au cours de l'année 2024, l'allocation de la poche de diversification du régime a augmenté de 1,5% en valeur bilan, passant de 19,7% à 21,2%.



Répartition géographique de la poche diversification

Source : CNP Retraite

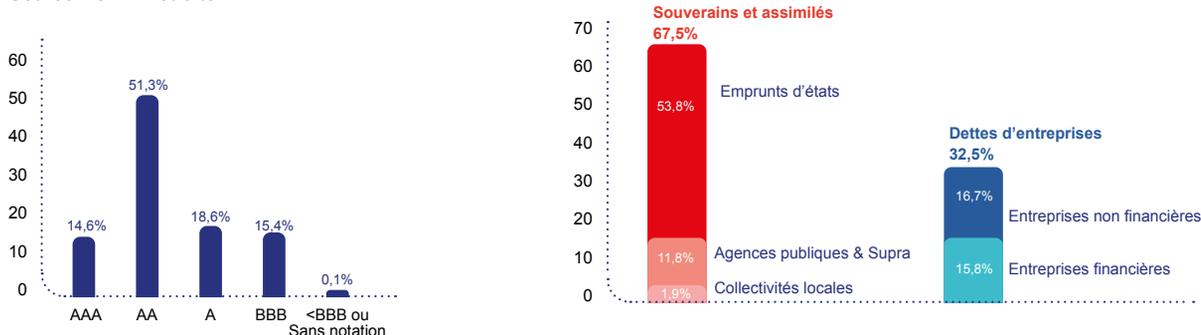
Zone Euro (hors France)	32,3%
Europe (hors zone Euro)	3,9%
Etats-Unis	20,0%
Pays émergents	1,6%
Monde	2,6%

France : 39,5%



Ventilation de la Poche Taux par notation et Ventilation de la Poche Taux par émetteur

Source : CNP Retraite



STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

La durée de la poche Taux Fixe du régime a augmenté au cours de l'exercice, elle est de 12,5 ans à fin décembre 2024. Au cours de l'année 2024, la durée du passif a diminué de 0,8 années pour atteindre 10,6, cette baisse s'explique par deux facteurs, la hausse des taux et l'augmentation des sorties en capital. A la clôture, l'écart de durée entre l'actif et le passif est de 1,9 an, avec une durée de l'actif plus longue que celle du passif.

De manière notable : en valeur bilan nette la part d'obligations souveraines a diminué en passant de 63,8% du portefeuille fin 2023 à 58,7% à fin 2024. En contrepartie, les obligations d'entreprise bien notées (IG) ont augmenté et représentent 19,2% du portefeuille à fin 2024 contre 16,0% à fin 2023.

Le montant des moins-values réalisées traduit des arbitrages et des repositionnements sur les marchés obligataires.

Performance de la gestion financière

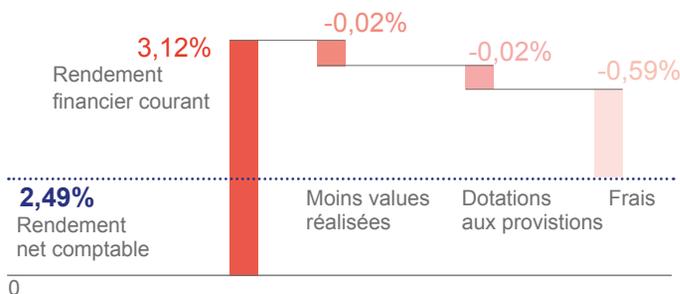
Source : CNP Assurances



La performance du régime est au global de **+1,73%** elle est à comparer à la baisse du passif de **1,16%**. Cet écart traduit une amélioration du taux de couverture : indicateur clef du régime.

Rendement comptable

Source : CNP Assurances



Interview de PHILIPPE SEBAG

Vice-Président de Préfon et responsable de la commission financière

Pouvez-vous nous rappeler le rôle de la commission financière ?

La commission financière est composée d'administrateurs de l'association, elle se fait accompagner par deux actuaires indépendants. Le 1^{er} examine la gestion financière des assureurs du consortium et le deuxième regarde spécifiquement les évolutions des engagements. Elle est attentive à l'évolution de la conjoncture économique via un partenariat avec un institut de conjoncture. Cela lui permet de suivre et de discuter avec le consortium qui rend compte quatre fois par an de sa gestion. Elle le fait avec exigence. Notre action est guidée par l'attachement à la sécurité des placements et à la recherche de la meilleure performance possible dans le respect de nos engagements en matière de finance durable. La convention financière poursuit deux objectifs : s'assurer de la couverture des engagements et obtenir une revalorisation de nature à protéger le pouvoir d'achat des rentes sur longue période. Le bon équilibre est à trouver entre la performance financière afin d'augmenter les actifs tout en veillant à une prise de risque adaptée afin de faire face aux engagements. Le résultat 2024 montre la solidité de notre modèle.

Rappelons que dans le cadre d'un régime de retraite en points apportant le niveau de garantie du régime Préfon-Retraite, le point essentiel est le taux de couverture. Il s'agit du ratio entre les actifs du régime et ses engagements.

Quels enseignements tirez-vous de cet exercice 2024 ?

Une des richesses du modèle Préfon est le fait qu'il s'appuie sur 3 assureurs. Cette diversification permet d'obtenir le meilleur et de limiter les risques. En 2024, la performance de la poche de diversification, porteuse de performance, a progressé de 6,8%. La stratégie des assureurs a consisté à augmenter l'allocation à la dette d'entreprise (IG) et à réduire l'exposition aux emprunts d'État français en raison des incertitudes sur la politique publique. La part de la poche de diversification a également augmentée en particulier sur les investissements non-cotés (dette et private equity). La déception provient de la contrainte réglementaire qui nous empêche de revaloriser les rentes comme cela aurait dû l'être. Au 1^{er} janvier la revalorisation est de 1,77% alors que la richesse du régime aurait permis de faire +2,15%. Mais l'association reste mobilisée pour faire évoluer la réglementation.

GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME

L'ENGAGEMENT ISR : UNE DÉMARCHE PARTAGÉE AVEC LES ASSUREURS DU RÉGIME

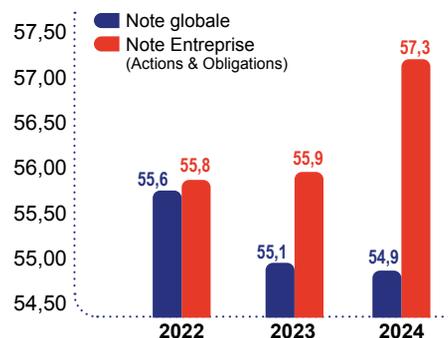
Bien avant 2011 et l'adoption par son Assemblée générale de sa charte ISR, la politique de gestion financière revue en 2007 précisait les premiers axes d'une intégration de l'analyse extra-financière à la gestion financière. L'année 2024 a été l'occasion de mettre en œuvre le manifeste pour déployer la responsabilité sociale des investisseurs avec leurs parties prenantes. <https://www.prefon.asso.fr/nos-publications/la-documentation-isr/>

LA NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE PRÉFON-RETRAITE

Evolution de la note ISS du canton Préfon-Retraite

Source : CNP Retraite

Depuis 2011, Préfon fait noter le portefeuille du régime par une agence de notation indépendante, pour la troisième année consécutive, elle le fait avec ISS⁶. En 2024, la note globale s'est légèrement dégradée, elle reste inférieure au benchmark de 0,2 points mais la note des entreprises présentes dans le portefeuille est en nette progression. L'analyse porte sur 93% du portefeuille avec 1 208 lignes analysées. Pour rappel la pondération du portefeuille analysé est la suivante : 63 % souverain, 27,5 % Crédit, 9,5 % Actions.



6- <https://www.issgovernance.com/>

LES INDICATEURS DU RAPPORT SFDR

Rappelons que le Régime est Article 8 au sens SFDR. Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Dans une perspective d'investissement de long terme, la stratégie d'investissement déployée vise à promouvoir les entreprises et les projets contribuant à la transition énergétique et écologique ainsi que la cohésion sociale tout en excluant des entreprises ou activités ayant un impact environnemental ou social négatif.

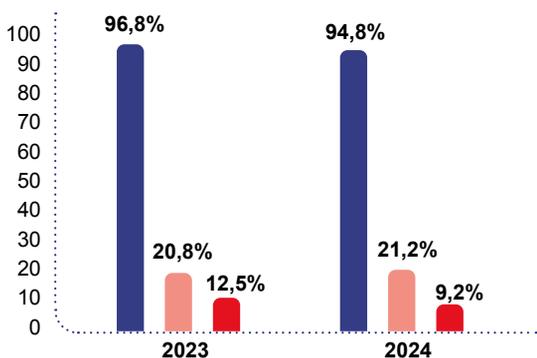
Les Investissements alignés sur les caractéristiques ESG sont en légères baisses, au sein de ceux-ci les investissements « durables » sont en légère hausse. Parmi ces derniers la part des investissements alignés sur les critères sociaux est en baisse. L'empreinte carbone (kg CO2 eq/k€) s'est nettement améliorée de même que la part des Obligations durables a nettement progressée.

Consulter les rapports de durabilité établis par l'assureur du régime : **CNP RETRAITE.**

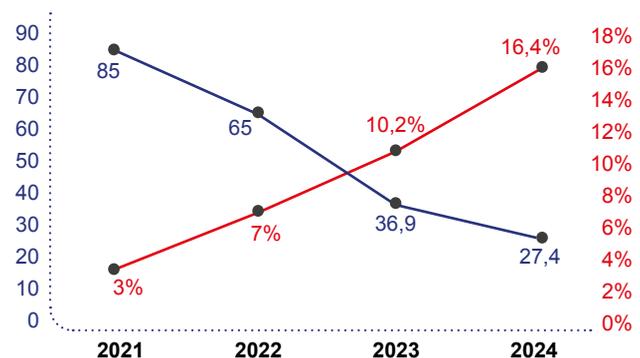


Indicateurs SFDR

Source : Informations annuelles CNP Retraite SFDR



■ % des investissements alignés sur les caractéristiques ESG
 ■ Dont investissements « durables »
 ■ Dont alignés sur les caractères sociaux

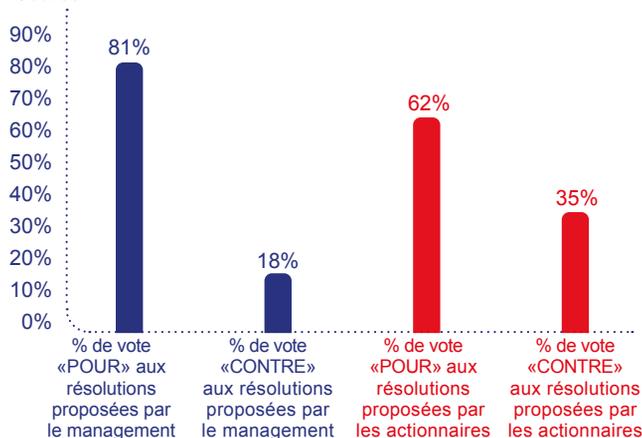


— Empreinte carbone mesurée en kg CO2 eq/k€
 — Part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligatoires en direct sur la base d'une évaluation interne

LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Ensemble des assureurs

Source :



En matière d'exercice des droits de vote, l'association ne peut que faire des recommandations n'étant pas titulaire des titres. Dans ce contexte, les équipes des assureurs sont impliquées pour prendre en compte autant que possible les demandes de l'association et le dialogue est permanent avec la commission. A titre d'exemple le dialogue avec les assureurs a permis, dans certains cas, de faire évoluer la position sur les rachats d'actions, de même que sur le vote au sujet de la rémunération des dirigeants. Les rapports de vote montrent la capacité à voter « NON » sur certains sujets. Bien sûr il reste des sujets sur lesquels les demandes de l'association ne sont pas prises en compte. Avec en moyenne 54 sociétés en portefeuille, pour 100% des sociétés un vote a été exercé. Tout assureurs confondus, 1 170 résolutions en moyenne ont été analysées.

Le 22 avril 2024, au cours d'un événement organisé à l'académie du climat, l'association a présenté les résultats des politiques de vote : retour sur cet événement.

<https://urls.fr/7w3jXU>



Interview de MICHEL ARGIEWICZ

Secrétaire général de Préfon et responsable de la commission ISR

Pourquoi une commission ISR ?

La commission ISR composée d'administrateurs et d'un consultant spécialisé s'est réunie 6 fois en 2024 dont une fois sous la forme d'un séminaire de réflexion sur la dimension sociale de la politique ISR. En début d'année elle adresse à chaque assureur une lettre d'engagement qui demande aux assureurs de :

- Rendre compte de l'évolution de la notation extra-financière des principales classes d'actifs, c'est l'occasion pour chaque assureur de présenter les indicateurs de durabilité retenus et d'illustrer leur engagement.
- Répondre aux sollicitations de Préfon sur les controverses identifiées.
- Transmettre les résultats des votes aux Assemblées générales et des démarches d'engagement en lien avec les priorités de vote émises dans le document précisant les « Principes de vote aux assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées édictés au nom des affiliés du régime Préfon, à titre de recommandations à l'usage des assureurs »⁷.

Elle rencontre chaque assureur pour se faire rendre compte de la déclinaison de la politique de gestion en lien avec sa charte pour un investissement durable.

⁷ - <https://www.prefon.asso.fr/nos-publications/la-documentation-isr/>

Rappelons que l'association n'est pas elle-même investisseur ni ne donne des mandats de gestion aux gestionnaires financiers. Notre démarche est donc nécessairement de l'influence et de la co-construction avec les assureurs du consortium. Je relève un très haut niveau de coopération avec les assureurs.

Que reprenez-vous de travaux réalisés en 2024 ?

La commission a pour ambition d'actualiser sa charte d'investissement ISR. Ce travail entamé en 2024 devrait aboutir en 2025. L'origine syndicale de Préfon pousse à accorder une importance particulière au volet « S » des indicateurs extra-financier. Ce volet étant le plus souvent le « parent pauvre » de l'analyse. Ainsi en 2024, un séminaire de travail prospectif a eu lieu et a permis de s'intéresser de près à la notion de salaire décent. Le dialogue a commencé avec les assureurs pour la construction de cette charte. Le 1^{er} rapport SFDR publié par CNP Retraite montre des progrès indéniables en matière d'obligations durables et d'empreintes carbone (il est consultable sur le site de l'association). Le dialogue doit rester soutenu. En matière de politique de vote, nous constatons d'indéniables progrès dans la prise en compte par nos assureurs des principes de vote.

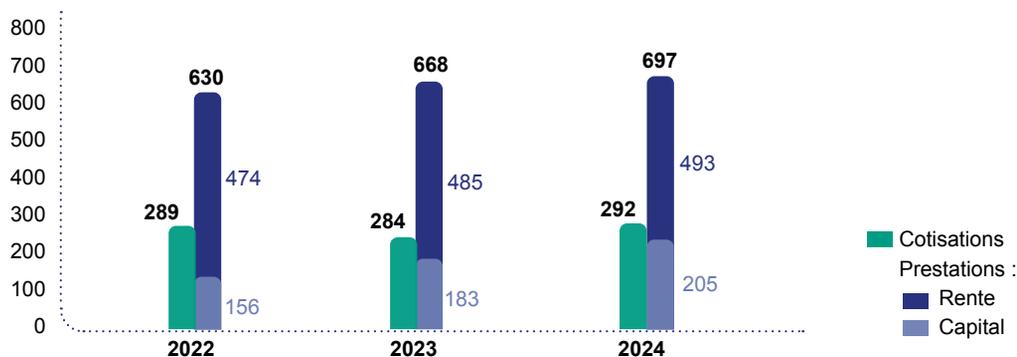
Enfin la note du portefeuille mesurée par une agence de notation indépendante reste à un bon niveau.

BILAN DE L'ANNÉE

En 2024, nous constatons un peu plus de 5 000 affiliations nouvelles avec une prédominance des femmes et des jeunes agents publics. Plus de 8 500 affiliés ont demandé à percevoir leurs droits, parmi ceux-ci une majorité (61%) a choisi de percevoir un capital. Pour autant, en montant, cela ne représente que 35% des provisions. Le seuil de décision se situe à une rente de 260 €. En deçà de cette rente, nos affiliés préfèrent une sortie en capital, au-delà ils choisissent une sortie en rente. On note également une augmentation des transferts sortants. Au cours de l'année 2024, le centre de gestion a répondu à 197 000 demandes.

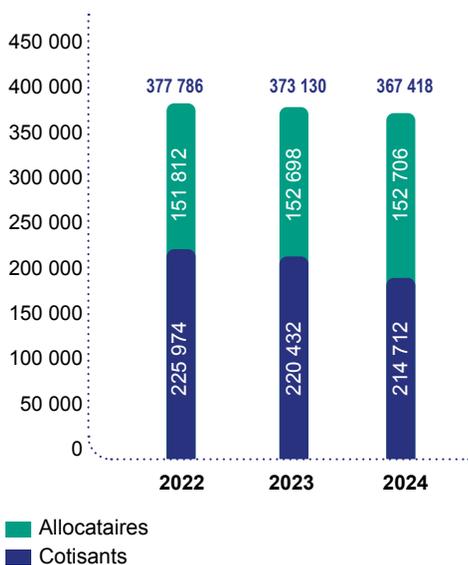
Evolution des montants bruts de cotisation et de prestations (en M€)

Source : CNP Assurances



Evolution du nombre de cotisants et d'allocataires du régime Préfon

Source : CNP Assurances



Chiffres clés au 31/12/2024

HOMMES/FEMMES (NOUVELLES AFFILIATIONS)



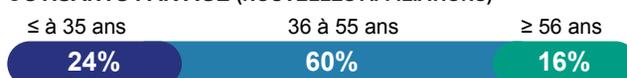
MODES DE VERSEMENT (CHIFFRES 2023)



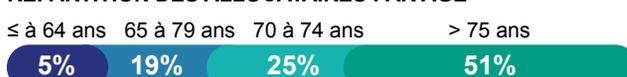
CLASSE DE COTISATION (NOUVELLES AFFILIATIONS)



COTISANTS PAR ÂGE (NOUVELLES AFFILIATIONS)

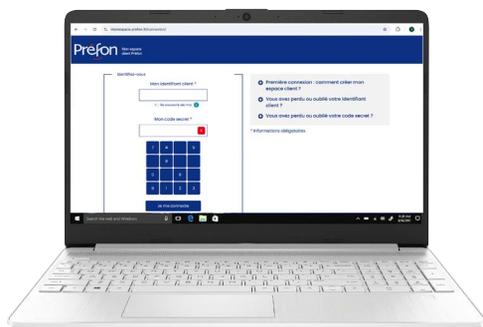


REPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR AGE



L'ESPACE CLIENT PRÉFON fait peau neuve

Au cours de l'année 2024 l'espace client accessible à l'adresse monespace.prefon.fr a fait l'objet de nouvelles fonctionnalités de gestion développées par CNP Assurances. au 31 décembre 2024, **174 500 affiliés** avaient créé leur espace.



Interview de CHRISTIAN GINER

Personnalité qualifiée et responsable de la commission administrative

Quel est le rôle de la commission administrative ?

La commission administrative se fait rendre compte deux fois par an de la gestion administrative du régime Préfon-Retraite. Rappelons que la gestion administrative est à la charge de l'assureur du régime : CNP Retraite. Cette gestion est définie au travers d'une convention de gestion qui fixe en particulier les objectifs à atteindre en matière d'indicateurs quantitatifs. Par ailleurs, ces réunions permettent à CNP Retraite de partager avec l'association les évolutions en cours et à venir de cette gestion, particulièrement dans le domaine de la relation client en ligne (selfcare). La commission se fait enfin rendre compte des budgets engagés pour assurer la gestion administrative. L'assureur dispose pour cela d'un prélèvement sur les cotisations actuellement de 1.20% et a constitué comme le code des assurances le prévoit une provision de gestion pour faire face aux dépenses de gestion administrative à venir.

Que retenir de l'année 2024 ?

La première satisfaction est que le dialogue exigeant que nous avons avec l'assureur au bénéfice de nos affiliés a permis de développer nombre important de fonctionnalités en ligne. Ainsi par exemple le taux d'utilisation des services en ligne est de 67%, avec un taux de satisfaction, sur la base d'enquête post événement, particulièrement élevé. Deuxième satisfaction, au 31 décembre, à l'exception du taux de décroché qui reste en deça des attentes, les 10 indicateurs qualités sur 11 sont atteints. En 2024 la commission a également œuvré avec l'assureur à une amélioration significative des modalités de liquidation qui sera en place en 2025 ainsi qu'à la mise en place d'un numéro unique pour nos affiliés : le 30 25 qui reste gratuit pour l'appelant.

Bilan

Le total du bilan du régime est de 13 952 millions d'euros. Les placements représentent 94% de l'actif et les provisions environ 97% du passif.

ACTIF		PASSIF	
Placements	13 049 245 462	Provisions techniques brutes	13 598 793 316
Créances	67 844 324	Autres dettes	201 401 265
Autres actifs	6 830 261	Comptes de régularisation	152 014 652
Comptes de régularisation	828 289 185		
Total du bilan	13 952 209 232	Total du bilan	13 952 209 232

Compte de résultat

Le compte d'exploitation du régime est par construction égal à zéro. Les « charges de sinistres » (prestations versées) sont en hausse (+4%), les « primes » (collecte du régime) sont en hausse de 3%. On note sur l'exercice 2024 une hausse sensible des produits des placements (+13%), dans un contexte de moindre expansion des dividendes ou loyers et d'arbitrages sur la poche taux, les charges des placements augmentent de 12%.

COMPTE DE RÉSULTAT	
Primes	291 954 790
Produits des placements	651 142 826
Autres produits techniques	701
Charges des sinistres	-697 322 640
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	72 821 384
Frais d'acquisition et d'administration	-5 985 073
Charges des placements	-312 600 958
Autres charges techniques	-11 030
Résultat technique	0

Frais

La structure des frais applicable depuis 2022 est la suivante :

- ✓ Les frais sur cotisations, versements libres et transferts entrants représentent 2,05% (6 M€), pour l'intermédiation et la promotion du régime ;
- ✓ Les frais sur encours, plafonnés à 0,60%, atteignent en 2024 un taux réel de 0,59% (80.8 M€), couvrant le pilotage et la gestion technique, administrative et financière du régime ;
- ✓ Les frais sur produits financiers restent de 2% (8 M€).

La description des soldes de gestion permet de comprendre comment se constituent les provisions en face des engagements. Les soldes de la gestion technique et de la gestion financière alimentent la provision technique spéciale (les actifs du régime).

Solde de la gestion technique

Le solde de la gestion technique s'élève à **-411 363 252 €**.

Il résulte de la différence entre les cotisations nettes d'un montant de **285 969 717 €** et les allocations à charge du régime d'un montant de **697 332 969 €**.

Solde de la gestion financière

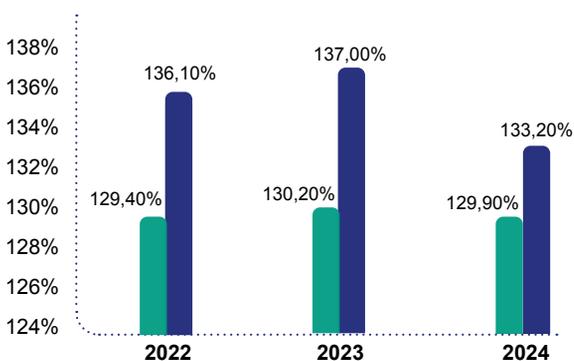
Le solde de la gestion financière s'élève à **338 541 868 €**.

Il est le résultat des produits de la gestion financière à hauteur de **419 308 104€**, auxquels se retranchent les prélèvements sur encours à hauteur de **80 766 236 €**.

Solde de la gestion administrative

Le solde de la gestion administrative est la différence entre le montant des chargements de gestion (5 985 073 €) et les frais d'intermédiation et de promotion du régime engagés par Préfon-Distribution. Le solde de la gestion administrative est nul au 31 décembre 2023.

Taux de couverture du régime



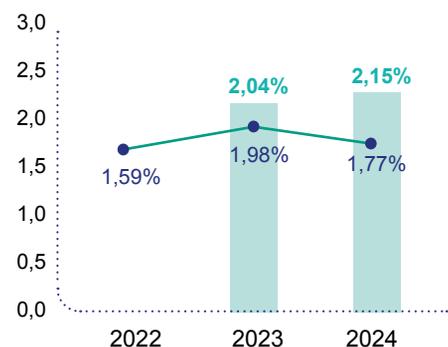
■ Taux de couverture du régime en vision économique
■ Taux de couverture du régime en vision réglementaire

L'indicateur essentiel de pilotage est le taux de couverture des engagements (l'ensemble des prestations dues et à devoir : c'est la Provision Mathématique Théorique) par les actifs (c'est la Provision Technique Spéciale qui correspond aux actifs du régime). Ce taux de couverture se mesure en vision réglementaire et en vision économique. La différence majeure est la façon de mesurer les engagements. La vision économique considère que les engagements sont actualisés aux taux des emprunts d'état et intègre les frais à percevoir par l'assureur. La vision réglementaire actualise les engagements sur la base de la courbe des taux publiées par l'EIOPA⁸.

8 - https://www.eiopa.europa.eu/index_en?prefLang=fr

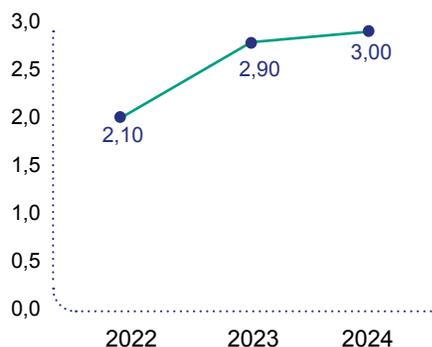
Revalorisation des droits au 31/12/2024

Revalorisation des rentes



■ Capacité de revalorisation du régime
— Revalorisation réelle plafonnée par la contrainte réglementaire

Revalorisation du capital



Au 31 décembre 2024, la capacité réelle de revalorisation est de 2,15% mais le maximum imposé par la réglementation est de 1,77%. Cette contrainte pèse depuis 2023 sur la capacité de revalorisation des rentes. L'association demande depuis 2022 à ce que cette réglementation inadaptée soit modifiée. Pour le moment ses démarches sont sans succès.



Interview de DIDIER LENFANT

Vice-Président de Préfon et responsable de la commission communication et prospective

Quel est le rôle de la commission dont vous êtes le responsable ?

La commission poursuit trois objectifs. Le 1^{er} est de rester en veille sur les sujets de prospective qui concernent les agents de la Fonction publique, l'évolution de leurs besoins et de leur environnement mais aussi sur les sujets de retraite et de protection sociale au sens large. Pour cela elle regarde avec attention les études et rapports qui sont publiés et également les sujets d'intérêt à l'étranger. C'est ainsi qu'en 2018 ont été étudiés les fonds de pension canadiens et en 2023 le système de retraite scandinave. Ces travaux nous permettent d'imaginer et de mettre en place de nouvelles offres. Parmi ces dernières je peux citer un contrat d'assurance-vie 100% responsable, une offre de retraite collective, une solution de prévoyance décès ou la priorisation de la recherche de logement pour les agents publics. Son deuxième objectif est de suivre la réalisation des offres lancées et pour cela elle se fait rendre compte par Préfon Distribution des résultats obtenus. Enfin le 3^{ème} sujet est d'intervenir en lien avec la direction générale sur le programme de communication et l'éditorial.

2024

1^{er} Trimestre

2^e Trimestre

3^e Trimestre

4^e Trimestre

#18 Attractivité de la Fonction publique : quel constat aujourd'hui ?

Ce podcast est consacré à la question de l'attractivité dans la Fonction publique. Alors quelle représente un emploi sur cinq en France, la Fonction publique semble ne plus faire rêver. Comment inverser cette tendance ?

ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE : QUEL CONSTAT AUJOURD'HUI ?

Préfon.info

60 ans de Préfon
C'est aussi votre anniversaire
Un quart de siècle, une histoire d'élus
Engagés et investissement responsable

#16 Quelles sont les fonctionnalités de l'espace client ?

Plus de 150 000 utilisateurs Préfon ont déjà créé leur compte sur l'espace client Préfon, et ce chiffre ne cesse de progresser, car nombreux sont ceux qui apprécient l'accès direct et autonome à toutes les données concernant leurs contrats.

Quelles sont les fonctionnalités de l'espace client ?

Regardez sur YouTube

Quelle est la place des retraites dans l'économie française ?

Avez-vous une idée de l'importance économique des retraites ? Dans ce podcast, nous explorons les enjeux économiques et sociaux des retraites, leur impact sur les finances publiques et les inégalités croissantes.

QUELLE EST LA PLACE DES RETRAITES DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ?

Quels sont les points à retenir de l'année 2024

En matière de suivi des études, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des retraites et ses impacts dans les préoccupations des Français. Le rapport publié par le Conseil d'Orientation des Retraites ainsi que le rapport annuel de la DREES sur les retraites sont des supports qui sont particulièrement décortiqués.

En 2024 ont été lancés deux projets majeurs. En matière d'offre, il s'agissait des 1ers travaux pour proposer aux agents publics un outil pédagogique dont l'ambition est de promouvoir une finance et une épargne responsable, non dans un objectif marchand mais qui doit permettre d'identifier Préfon comme un acteur engagé sur le sujet. Ce site devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2025. Le deuxième projet a consisté à refondre l'éditorial avec la création de nouveaux formats : des émissions Préfon.tv revues et un magazine entièrement digital. Ces projets sortent en 2025, mais ils sont bien le fruit des travaux qui ont été menés durant l'année 2024.

L'ÉPARGNE RETRAITE EN FRANCE

Chiffres clefs⁹

Le PER Préfon-Retraite est un produit de retraite supplémentaire qui compose le troisième étage facultatif du système de retraite français aux côtés du régime de base et du régime complémentaire.

Depuis la loi Pacte de 2019, les produits d'épargne retraite sont harmonisés, assouplis et simplifiés. On dénombre **17,3 millions d'adhérents** à un produit de retraite supplémentaire en 2023.

Ceux-ci s'articulent autour de trois dispositifs, à savoir :

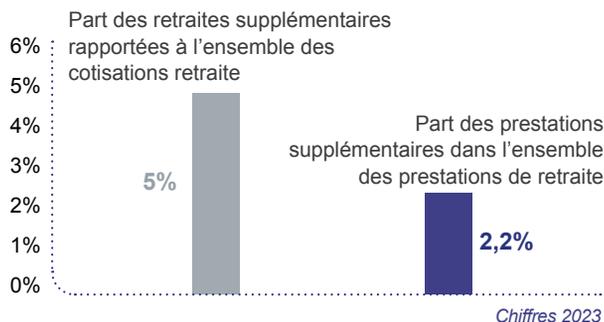
- **PER individuel (PERin)** : accessible à tous et alimenté par des versements volontaires dans un cadre privé ; **3,2 millions d'adhérents en 2023**.
- **PER d'entreprise collectif (PERcol)** : souscrit par l'employeur, accueillant à la fois les versements volontaires des salariés et l'épargne salariale ; **5 millions d'adhérents couverts par un PER d'entreprise collectif ou par un PERco en 2022**.
- **PER entreprise obligatoire (PERO)** : également dans le cadre professionnel mais structuré autour de versements obligatoires. 9 % des entreprises de 10 salariés ou plus proposent à leurs salariés un contrat de retraite supplémentaire (chiffre 2019) ; ce qui correspond à environ **22 000 entreprises souscriptrices**.

9 - Données tirées de l'édition 2025 du rapport annuel de la DREES « Les retraités et les retraitées ».

Au moment du départ à la retraite ou à l'âge légal de départ, les prestations issues d'un contrat de retraite supplémentaire sont servies selon les préférences du bénéficiaire sous forme de rente ou de capital pour les deux premiers dispositifs et sous forme de rente pour le troisième.

Moyennes des versements et prestations (chiffres 2023)

- 61 % des versements annuels moyens dans le cadre des cotisations sont inférieurs à **1 500 € pour l'ensemble des dispositifs**.
- 68 % des prestations annuelles perçues sous forme de rentes viagères sont inférieures à **2 000 € pour l'ensemble des dispositifs**.
- Cotisation annuelle moyenne pour les produits à adhésion individuelle (**3 150 €**), PERco (**2 320 €**), PER d'entreprise obligatoire et anciens contrats associés (**1 560 €**).
- Tous dispositifs confondus, le montant moyen annuel des rentes viagères distribuées s'élève à **2 320 euros**.



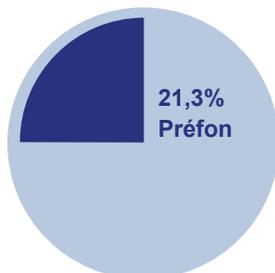
Part de marché du PER Préfon-Retraite

COLLECTE DE L'ÉPARGNE RETRAITE¹



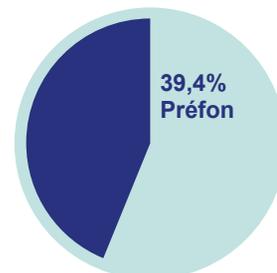
6,6 Mds€

PROVISIONS MATHÉMATIQUES²



46,5 Mds€³

PRESTATIONS³



1,6 Mds€⁴

1- Source Préfon et DATA GOUV, « déclaration d'impôt sur le revenu des français en 2023 », cotisations au PER et au PERP

2- Source Préfon et rapport DREES « les retraites et les retraités » édition 2024 - chiffres 2022

3- Provisions mathématiques du PERIN

4- PERIN et PERP



Retraite, Épargne et Prévoyance
de la **Fonction publique**

Caisse nationale de Prévoyance de la Fonction Publique
12 bis, rue de Courcelles – 75008
www.prefon.asso.fr



Impression : INDUSTRIA

Préfon, dans sa démarche d'ISR a
fait le choix d'imprimer ce document
sur du papier 100% recyclé.

Document rédigé en septembre 2025